



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L.1612-35 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit « être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. Eléments de contexte

Les contextes international, national et local de l'année 2025 ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2025, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Le compte financier unique remplace, dans un document unique le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public en mettant en parallèle les données comptables et budgétaires.

Le compte financier unique est voté en amont du vote du budget primitif permettant ainsi de reprendre les résultats de l'année 2025 dans le budget primitif de 2026.

2. Ressources et charges des deux sections du compte administratif

Section de fonctionnement		
	CA 2024	CFU 2025
Recettes	+ 28 676 083,26	+ 29 269 486,68
Excédent de fonctionnement reporté (002)	+ 8 708 001,71	+ 10 745 103,49
Dépenses	- 26 638 981,48	- 27 076 637,42
Excédent de fonctionnement	+ 10 745 103,49	+ 12 937 952,75

Section d'investissement		
	CA 2024	CFU 2025
Recettes	+ 3 564 254,06	+ 5 776 188,02
Restes à réaliser	+ 1 337 559,35	+ 75 489,00
Solde Investissement reporté (001)	+ 13 408 105,09	+ 11 099 332,80
Total recettes invest.	+ 18 309 918,50	+ 16 951 009,82
Dépenses	- 5 873 026,35	- 10 891 596,40
Restes à réaliser	- 1 137 214,92	- 3 257 578,81
Total dépenses invest.	- 7 010 241,27	- 14 149 175,21
Excédent d'investissement	+ 11 299 677,23	+ 2 801 834,61

3. Niveau de l'épargne

	CA 2024	CFU 2025
CAF Brute	+ 4 831 980,38	+ 4 759 370,74
CAF Nette	+ 4 300 173,24	+ 4 225 938,26

4. Niveau d’endettement

A La Madeleine, au 1^{er} janvier 2025, l’annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 594.870,14 € (61.437,66 € d’intérêts et 533.432,48 € de remboursement de capital) contre 605.176,81 € au 01/01/2024.

Le capital restant dû se situe, au 1^{er} janvier 2025, à 3.349.953,83 euros (soit 150 euros par habitant¹) contre 3.881.760,97 euros au 1^{er} janvier 2024.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû se situerait à 2.816.521,35 euros (soit 126 euros par habitant), à comparer aux 998 euros ² par habitant de la moyenne de l’encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n’a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d’effet de levier
3	Ecart d’indices zone euro	C	Option d’échange (swap)
4	Indices hors zone euro Ecart d’indices dont l’un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu’à 3 ; multiplicateur jusqu’à 5 capé
5	Ecart d’indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu’à 5

5. Niveau des taux d’imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l’année 2013.

Cependant, pour 2022, au regard des effets exceptionnels de l’inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d’un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 %.

Pour 2025, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été maintenu à son niveau abaissé de 2022 à 43,23 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été maintenu à 13,66 %.

¹ sur la base de la population totale INSEE 2025 : 22.359 habitants

² Données 2024

6. Ratios issus de l'instruction comptable M57

	CFU 2025	Moyenne nationale de la strate 2024
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 089,71 €	1 387 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 257,85 €	1 600 €
Dépenses d'équipement brut/population	386,88 €	406 €
Encours de dette/population	125,97 €	998 €
DGF/population	126,49 €	203 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	61,94 %	60,60 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	88,53 %	93,10 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	30,76 %	25,40 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	10,01 %	62,40 %
Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	13,37 %	

7. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

CA 2024	CFU 2025
14 649 866,33 €	15 090 389,47 €